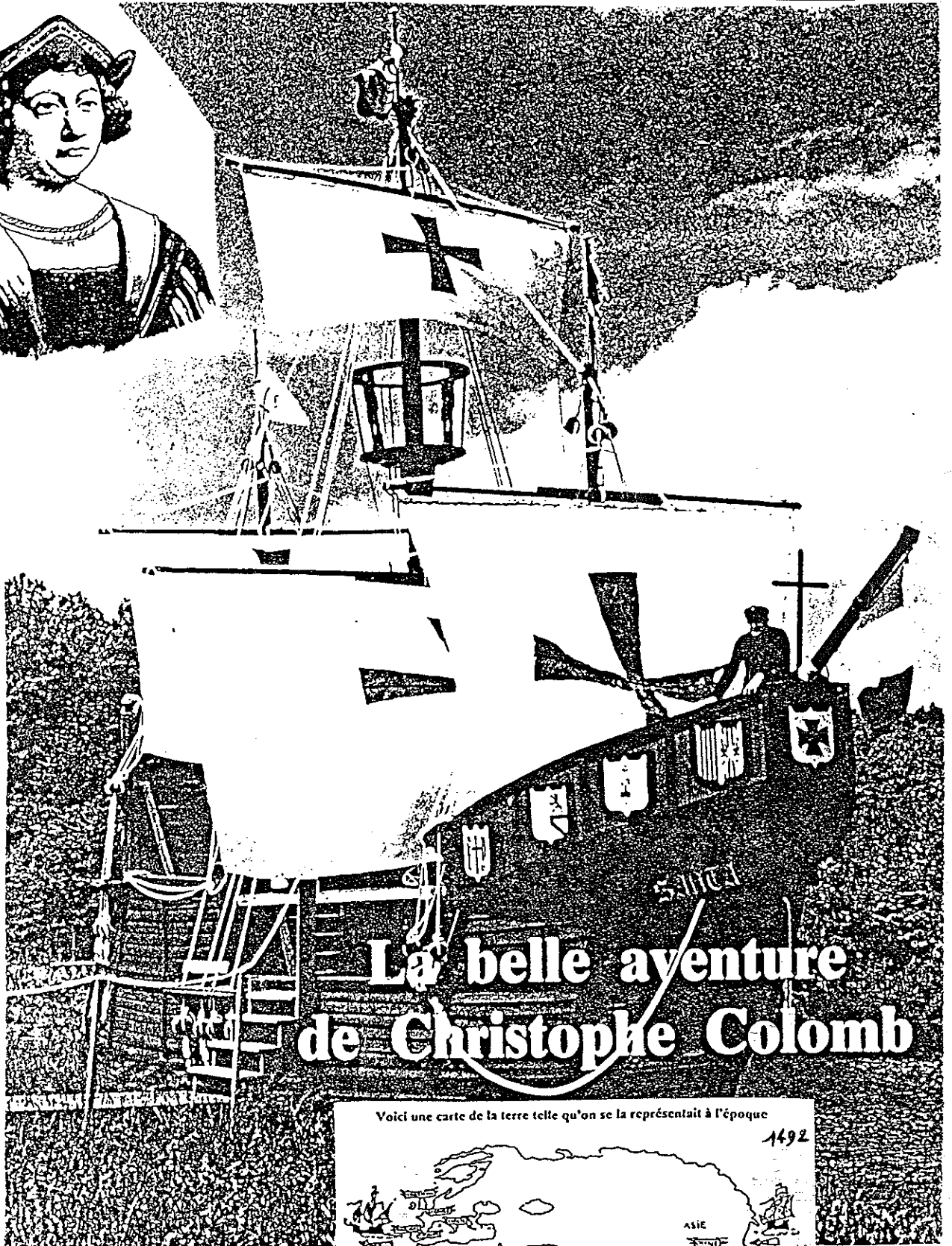


TEURNY

notre commune

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



La belle aventure de Christophe Colomb

Voici une carte de la terre telle qu'on se la représentait à l'époque



EDITORIAL

Amis de Turny,

Dix ans ! Dix ans déjà que ce modeste bulletin municipal vous informe des grandes orientations de votre commune . Et je souhaite commencer ces quelques lignes, en remerciant tous ceux qui ont contribué à sa réalisation depuis 1983.

Ce premier éditorial de l'année, a presque toujours été pour moi, l'occasion de mieux vous informer sur la gestion de TURNY et de vous expliquer les décisions de vos élus . Je ne reviendrai donc pas sur notre choix primordial et constant de faire porter nos efforts sur l'investissement . Sans augmenter vos impôts, contrairement à la plupart des communes de l'Yonne, nous avons réalisé ou mis en route plus de 150 programmes différents que vous n'ignorez pas . mais l'heure n'est pas encore au bilan et cette année, comme vous pourrez le constater dans les pages suivantes, les taux des impôts locaux n'ont pas été maintenus .

Votre Conseil a-t-il choisi une baisse générale ?

A-t-il décidé d'attendre de connaître les nouvelles bases de calcul pour modifier le système en connaissance de cause ?

Ou plutôt a-t-il préféré aider ceux dont la situation s'est le plus dégradée depuis dix ans ?

Pas du tout !

Sous la pression inqualifiable et inadmissible d'un groupe d'intérêt, une majorité a choisi de renoncer à une bonne gestion en baissant ...

La Taxe Professionnelle .

C'est à dire en augmentant la pression fiscale sur votre taxe d'habitation et sur vos impôts fonciers .

On croyait de semblables méthodes réservées à nos voisins italiens ou à quelques états africains attardés . Mais non, hélas, et l'on se doit de constater que la dégénérescence morale qui gagnait progressivement les structures de l'Etat (amnistie, fausses factures etc...) semble atteindre aussi nos petits villages . Je n'en dirai pas davantage mais face à cela soyons vigilants car nous ne devons pas tolérer de pareilles atteintes aux fondements même de la démocratie, à l'égalité, à la liberté et à la justice .

Mais je ne voudrais pas dramatiser les manoeuvres d'une minorité et je souhaite terminer cet éditorial par un petit conte que vous connaissez peut-être .

"Une espèce menacée !"

LE BENEVOLE

Le bénévole (activus benevolus) est un mammifère qu'on rencontre dans les associations ou dans les commissions où il peut se réunir avec ses congénères : les bénévoles se rassemblent à un mystérieux signal appelé "convocation".

On les rencontre aussi en petits groupes, dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'oeil fatigué et hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "YAQUA" (nom populaire) dont les origines n'ont pu être déterminées à ce jour ; le "yaqua" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître sans erreur que deux mots "y'a qu'à", ce qui explique son nom.

Le "yaqua", bien abrité dans la foule anonyme, attend le moment où le bénévole fera son erreur, un oubli, une maladresse, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez lui une grave maladie : le découragement.

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absence de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exerce un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles, décimés par le découragement, risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que dans quelques années, on ne les rencontre plus que dans des réserves.

Les "yaquas" avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui et il se rappelleront avec nostalgie le bon temps où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte

Bien évidemment, toute ressemblance avec des personnes existantes ne serait que pure coïncidence.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 1991

Le 12 Décembre 1991, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents: tous les conseillers en exercice sauf,

Absents excusés représentés : M. Michel BONY par M. Dany GIORZA et M. Yves PESCHEUX par M. Jean-Marc FOUCHER

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Marc FOUCHER

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité sans observation .

FINANCES :

Le conseil fixe :

- les tarifs de location de la salle communale pour 1992. Après délibération, ils restent inchangés par rapport à ceux de 1991

Habitants de TURNY :

* 24 heures : 450 f
* 36 heures : 550 f
* 48 heures : 700 f

Personnes hors-commune :

* 24 heures : 700 f
* 36 heures : 900 f
* 48 heures : 1100 f

L'électricité et le nettoyage continueront à être facturés en sus.

Un tarif réduit pour location en semaine est établi :

- Habitants de TURNY : 300 f
- Personnes hors-commune : 450 f

- les tarifs des concessions au cimetière qui passent de 900 f à 909 f pour les perpétuelles et de 300 f à 303 f pour les trentenaires.
- les tarifs des loyers pour les logements de l'ancienne école de Linant qui passent de 1340 à 1380 f pour le premier appartement et de 1240 à 1280 f pour le second.

Le Conseil décide à l'unanimité d'allouer au nouveau receveur municipal, M. Didier VATTIARE l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget à taux plein prévue par les textes.

Le Conseil Municipal accepte les états estimatifs des coupes d'affouages communiqués par les services de l'O.N.F qui serviront au calcul des frais de garderie et d'administration :

- Coupe n° 35 : 12 160 f
- Coupe n° 27 : 9 360 f
- Coupe n° 6p : 1 000 f

Le Maire rappelle au Conseil que la somme de 1 100 f portée au dernier budget en recettes exceptionnelles provient du remboursement par M. Jean-Luc OLIVER d'une dette de cantine de l'année 1987

Le Conseil émet un avis favorable à l'exonération à 100 % pour une durée de deux ans de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les entreprises qui s'installeront à TURNY à partir de janvier 1993.

URBANISME

Le Conseil :

- confirme sa délibération d'août 1989 et décide compte tenu de la remise en état de la route, la reprise de la voirie du lotissement pour le francs symbolique, à l'exception de tout ce qui concerne la station d'épuration, la parcelle où elle est située ainsi que les réseaux enterrés .
- accepte le maintien au même endroit du nouveau transformateur de Linant mais refuse les devis jugés trop élevés pour la mise en souterrain d'une petite partie du réseau.
- désigne Mme Lynne PETIT comme commissaire-enquêteur pour les enquêtes publiques concernant la cession de la ruelle dite du Bouquet et le déplacement du chemin du Matrois qui devraient avoir lieu dans la deuxième quinzaine de janvier
- abandonne le projet de plantation à l'entrée du bourg suite à l'étude précise menée par la D.D.E

QUESTIONS DIVERSES

* COMMERCES A TURNY

Le Conseil décide de ne pas s'engager financièrement en faveur du maintien ou de la création de commerces à Turny, mais souhaite favoriser toute initiative privée.

* MATERIEL DE NETTOYAGE

Le Conseil refuse le devis proposé par la société NILFISK pour l'achat d'une machine pour nettoyer le sol de la salle communale qu'il juge trop élevé et décide par 8 voix contre 7 l'achat d'un matériel moins onéreux .

* UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le Conseil charge le Maire de définir avec l'institutrice une meilleure utilisation de la salle communale pour les activités de gymnastique des enfants de la maternelle. sachant qu'il existe une salle d'évolution à l'école, certes plus petite, mais tout aussi fonctionnelle.

Le Maire informe le Conseil que :

- les services de la D.D.E envisagent de poser des bordures de trottoirs dans le virage à l'entrée de l'Hôpital en bordure là où la chaussée se creuse, de le signaler par des balises et de mettre un panneau "cédez le passage" sur la route venant de Venizy . Un renforcement identique est également prévu dans le virage du Bas-Turny .
- après étude de la D.D.E les panneaux situés à l'entrée du bourg, vont être changés par le département, la commune gardant à sa charge la signalisation indiquant les hameaux comme prévu au budget . Deux panneaux indiquant la salle communale et le tennis seront également posés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures

SEANCE DU 12 MARS 1992

Le 12 Mars 1992, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents: tous les conseillers en exercice sauf,

Absent excusé représenté : M. Dany GIORZA par M. Pierre CHEREST

Secrétaire de séance: Monsieur Denis LEPLUS

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité .

FINANCES

IMPOTS LOCAUX

A la suite de la pétition de 16 entreprises et artisans de la commune, demandant la baisse de la Taxe Professionnelle, le Maire a effectué une étude comparative détaillée des impôts locaux à Turny qui met en évidence :

- l'impossibilité actuellement de comparer les taux d'une commune à l'autre
- la justification de l'évolution des taux en vigueur
- les sommes réellement payées et les entreprises qui les paient
- l'évolution de la valeur des biens imposés par rapport aux bases des 4 taxes avec une chute du Foncier Non Bâti et une forte progression de la Taxe Professionnelle
- la prochaine refonte dès 1993 du système en vigueur

Après discussion le Conseil décide de voter à bulletin secret sur 5 propositions :

- Solution n° 1 : Baisse de la Taxe Professionnelle
- Solution n° 2 : Baisse générale des impôts
- Solution n° 3 : Baisse du Foncier Non Bâti et hausse de la Taxe Professionnelle
- Solution n° 4 : Maintien des taux
- Solution n° 5 : Aligement des taux communaux sur les taux départementaux

Les résultats obtenus sont les suivants :

	1 er tour	2 ème tour
Solution n° 1 :	7	8
Solution n° 2 :	2	-
Solution n° 3 :	-	-
Solution n° 4 :	5	6
Solution n° 5 :	1	-
Exprimés	15	14
Abstentions	0	1

Le Conseil, retenant donc la première solution, décide alors de fixer le nouveau taux de la Taxe Professionnelle .

Après discussion 3 possibilités sont retenues pour le vote :

- Proposition A : taux à 10 %
- Proposition B : taux à 12 %
- Proposition C : taux départemental à 13.05 %

Résultats des votes :

	1er tour	2 ème tour	3 ème tour
Solution A :	5	5	5
Solution B :	4	2	0
Solution C :	4	7	9
Exprimés	13	14	14
Blancs	2	1	1

Le Conseil décide donc de fixer pour 1992 les taux suivants:

- Taxe d'habitation : 7,99 %
- Foncier Bâti : 11,75 %
- Foncier Non Bâti : 47,70 %
- Taxe Professionnelle : 13,05 %

TAXE ORDURES MENAGERES

Le Conseil décide de fixer à 73 000 F la somme globale qui sera prélevée en 1992 pour l'enlèvement des ordures, compte tenu de l'augmentation des tarifs de la société chargée de la collecte et de la mise en place, deux fois par an, de bennes à gros déchets itinérantes .

SUBVENTIONS

Le Conseil fixe à 50 000 F le montant global des subventions pour cette année, dont :

Centre Communal d'Action Sociale	:	10 000 F
Caisse des Ecoles	:	5 000 F
Aide à Domicile en Milieu Rural	:	2 000 F
Association contre le Cancer	:	1 000 F
Croix Rouge de St Florentin	:	1 000 F
Patrimoine de Turny	:	1 000 F
Amitiés de Turny	:	1 000 F
Moto-Club de Turny	:	1 000 F
Société Protectrice des Animaux	:	500 F
Mutilés de France	:	400 F
Amis du B.C.P	:	700 F
Association contre la myopathie	:	350 F
Association contre la sclérose	:	350 F
Chambres Consulaires	:	300 F
A.C.T.S.F	:	700 F
Yonne Développement	:	1 F/h
Société Archéologique du Canton	:	300 F
Charte Intercommunale	:	200 F

TRESORERIE 1991

Le Maire informe le Conseil que l'excédent 1991 sera de l'ordre de 600 000 F. Cette somme qui sera reprise au Budget supplémentaire prend en compte les programmes 91 non-mandatés au 31 décembre.

TRAVAUX O.N.F 1992

Le Maire présente au Conseil le devis réalisé par les services de l'O.N.F concernant les travaux de traitement des semis de chênes de la parcelle n° 12 . Le Conseil accepte cette proposition qui s'élève à 9 627,36 F T.T.C .

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Les services préfectoraux ayant fait parvenir dans les mairies début mars une étude détaillée sur le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, le Maire propose au Conseil l'attribution aux agents d'une prime, constituée d'une part fixe et d'une part au mérite. Après discussion, le conseil décide l'attribution à tous les agents, proportionnellement à leur temps de travail, d'une prime annuelle de 3 000 F versée en 2 fois, 1/3 en juillet et 2/3 à Noël, pour 39 h de service.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Le Maire lit au Conseil une lettre de l'administration des Domaines proposant la cession à la commune des biens vacants et sans maître actuellement en sa possession . Le Conseil décide d'accepter cette cession pour la somme de 10 000 F

CHARTRE INTERCOMMUNALE

Le Conseil émet un avis favorable à l'intégration de la commune de Jaulges dans le périmètre de la Charte intercommunale et accepte son adhésion au syndicat intercommunal .

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire :

- fait part au Conseil des remerciements de nombreuses personnes âgées pour les colis de fin d'année
- donne lecture au Conseil une lettre de remerciements de M. Collot à l'occasion de son départ en retraite
- informe le Conseil d'un avis de l'I.E.N envisageant le déplacement de la classe maternelle de Turny .

Le Conseil unanime décide de s'opposer à toute remise en cause ou à tout déplacement des classes de Turny . Il charge le Maire d'en informer les services académiques. A la demande des services du cadastre à Joigny, le Maire propose au Conseil la mise sur micro-fiches du cadastre et l'utilisation d'un lecteur . Le Conseil souhaite connaître le coût de l'opération avant de prendre sa décision .

Le Conseil établit ensuite la grille de présence au bureau de vote pour les élections du 22 Mars prochain .

Divers problèmes de voirie sont ensuite évoqués, dont :

- Le problème des poubelles pleines sur le terrain de moto-cross
- l'apparition rapide de trous dangereux sur des routes récemment refaites
- la mise en place de panneaux

Le Conseil charge le Maire d'étudier avec les services municipaux et la D.D.E des solutions rapides .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 0 heure 30

COMMUNIQUE de la Mairie

BENNES à GROS DECHETS :

Comme les années précédentes, les bennes à gros déchets seront à votre disposition :

- en MAI : au FAYS
- en JUILLET : à TURNY
- en SEPTEMBRE : à LINANT
- en NOVEMBRE : au FAYS.

De plus, un ramassage dans les hameaux sera effectué deux fois dans l'année à des dates qui seront précisées ultérieurement. (Prévoir le premier vraisemblablement en juin)

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- BARBIER Emilie née le 30/01/92,
- DOIN Jessy né le 02/02/92,
- DELOUHANS Thomas né le 06/03/92,
- VIAUT Fanny, née le 14/04/92.

Nos félicitations aux parents.

MARIAGE :

- PROUSTEAU Eric et LEMAIRE Murielle, le 21/12/91,

Tous nos voeux aux époux.

DECES :

- BOURDON Brigitte, le 26/11/91, dans sa 36ème année
- GUILLAUME André, le 19/01/92, dans sa 81ème année,
- CHEVILLARD Roger le 05/03/92, dans sa 79ème année,
- TARDY Gilberte, le 27/02/92, dans sa 80ème année,
- ORCEL Mireille, le 28/03/92, dans sa 88ème année,
- RABY Mélix, le 05/04/92, dans sa 80ème année,
- CHASTAING Lina, le 09/04/92, dans sa 89ème année.

Nos condoléances aux familles.

PERMANENCES MAIRIE

MERCREDI DE 17H30 à 19H

- 13 MAI : M PAIN
- 03 JUIN : A BROUSSEAU
- 17 JUIN : M PAIN

SAMEDI DE 10H à 12H

- 09 MAI : G BONNEAU
- 13 JUIN : L PETIT
- 27 JUIN : G BONNEAU

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 11 au 16 MAI.

Permanence le mercredi après-midi. En cas d'urgence, contacter :
Mme Petit : 86 35 16 78,
ou le Maire : 86 35 13 99.

HORAIRES D'OUVERTURES au public, à partir de MAI :

- LUNDI : 9H à 12H
- MARDI : 9H à 12H et 14H à 16H30
- MERCREDI : 9H à 11H
- JEUDI : 9H à 12H et 14H à 16H30
- VENDREDI : 9H à 12H.

Prière de respecter ces horaires.

COMMISSION DES FETES (rappel)

* PROGRAMME DE LA FETE PATRONALE des 23 et 24 MAI 92 :

- SAMEDI : fête foraine,
: BAL avec MELO-DISCO, animé par Fabrice Tapin.

- DIMANCHE : fête foraine (auto-scooter, manège pour enfants, tir aux
fléchettes, confiserie)
: danses folkloriques avec les "BEGAS" de Neuvy,
: concours de boules et ventes d'objets, organisés par le club
Amitié de Turny,
: exposition sur "la forêt", à la bibliothèque,
: apéritif en fin d'après-midi, offert par la municipalité.

* LA FETE DE LA MUSIQUE aura lieu cette année le samedi 20 JUIN
sur la place de la mairie avec MELO-DISCO.

* LA KERMESSE DES ECOLES aura lieu le dimanche 21 JUIN.

CE MEME JOUR, à 17H, CONCERT, dans l'église de Turny à
l'occasion de la fête de la musique avec "ALMA CHORALIS".

LES ECOLES

Les enfants de la maternelle seront heureux de vous accueillir à
leurs deux expositions :

- d'aquarelles à la bibliothèque de Turny,

- et de terre, peintures...à la maternelle
(travaux de la classe artistique), du 13 au 22 JUIN 92.

Les enfants de la maternelle remercient vivement tous ceux,
nombreux, qui sont venus à leur soirée costumée du 14 mars 92. Le bénéfice de
cette soirée (3326 frs) ira à leur classe artistique qui se déroulera les
25/26 et 27 MAI, au château de Lalande.

Rendez-vous à leur exposition de travaux qui se déroulera du 13 au
22 juin à la maternelle avec une exposition photo de ce séjour !



CLUB - MOTO - CROSS

Le CLUB MOTO de Turny dit bonjour à tous les amis du sport, motorisés où non.

La compétition annuelle qui était prévue le 20 septembre est avancée :

le MOTO-CROSS aura lieu le 30 AOUT, sur le terrain sportif de moto-cross, lieu dit "la Pincette", entre le Saudurand et le Fays.

Nous prenons rendez-vous ce trente aout pour vous distraire.

le bureau du club moto

EXPOSITION



BIBLIOTHEQUE DE TURNY

La BIBLIOTHEQUE DE TURNY vous propose une exposition :

LA FORET

- Samedi 23 MAI de 9H30 à 12H et de 14H30 à 17H30.
- Dimanche 24 MAI de 15H à 18H.

SECTION TENNIS DE TURNY

SAISON 1992 :

Suite à l'assemblée générale annuelle de la STT, le Président, Gérard BONNEAU et le bureau ont été reconduits en partie, dans leur mandat.

Il faut cependant noter que Monique Pain qui était secrétaire depuis deux ans a remis son mandat. La secrétaire nouvellement élue est Mme Couffon Catherine, demeurant 3 rue des Canes à Turny, (face salle communale).

Vous pourrez donc vous adresser soit :

- le trésorier, Jean HOYBEL à Linant, TEL 86 35 37 19.
- La secrétaire, Catherine COUFFON à Turny, TEL 86 35 39 44,

Ces personnes sont à votre disposition pour recevoir vos cotisations adhérents, pour fournir les badges de location horaire du court où pour tout renseignement concernant le tennis.

CLUB AMITIE

L'Assemblée générale du CLUB AMITIE s'est tenue en présence de Mr BROUSSEAU, membre d'honneur.

Après les rapports d'activités et de trésorerie, le bureau démissionnaire, d'après les statuts, s'est retrouvé reconduit par un vote à l'unanimité par les adhérents présents. Nous les remercions d'être venus nombreux.

Le bureau est composé comme suit :

- Mr DOISNE F, Président,
- Mme BILLEBAULT I, vice-présidente,
- Mme ROYER L, trésorière,
- Mme SAUTEREAU, trésorière-adjointe,
- Mme RITT, secrétaire,
- Mme DOISNE, secrétaire-adjointe,

Pour les sorties et les voyages, Mme BENOIT, en collaboration avec Mr DOISNE.

Le jour de la FETE de TURNY, le club organisera un tournoi de boules par doublettes, sur le nouveau terrain aménagé à cet effet, dans le jardin de la mairie : à partir de 9H30, éliminatoires.

: 12H30, apéritif.

: 15H, demi-finale et finale.

Inscrivez-vous auprès de Mr P Billebault ou de Mr Doisne.

Une coupe offerte par Mr le Maire et une autre par le club de l'amitié récompenseront les gagnants.

Le Bureau

Rapport d'activités 1991

Le jour de la fête patronale de Turny, le 26/05/91, nous avons présenté une vente d'objets travaillés par les membres du club : tricots, napperons, ouvrages au crochet, poupées, coussins etc... La tombola a eu beaucoup de succès et le stand a été vite dévalisé.

Le voyage au Mont Ventoux, le 1er juin, s'est bien passé, dans la joie de la rencontre et de la découverte. Voyage toujours bien préparé par la S.N.C.F et toujours apprécié par les touristes.

Une vingtaine de personnes embarque dans le car de la F.O.C.E.P.Y le 17 novembre, direction Paris et le palais des sports pour admirer le spectacle " JESUS ETAIT SON NOM ". C'était superbe, avec une grande mise en scène et tout le talent de Robert Hossein et de sa troupe.

Le 15 décembre, à la salle des fêtes de Turny, une quarantaine de personnes se sont réunies autour d'une bonne table pour le repas des membres du club et de leurs amis. Beaucoup de gaîté, une bonne ambiance, quelques pas de danse et tout a fini par des chansons.

QUELQUES PROPOSITIONS POUR 1992 :

TGV spécial St MALO et le Mt St MICHEL,

TGV spécial la CAMARGUE

Visite guidée d'une ferme modèle à MISSERY, 21,

Une journée au fil de l'eau, en Bourgogne,

Une journée Alsacienne dans une ambiance folklorique,

Un bon repas dans une auberge,

Un après-midi music-hall à Sens,

Fête de Turny : vente d'objets et tombola,

Tournoi de boules, le 23 mai.

Voir le questionnaire en fin du bulletin.

ASSOCIATION d'A D M R

L'Association remercie les habitants de Turny pour leur bon accueil lors de la vente des calendriers.

C'est le N° 201684 qui gagne un vase, au tirage au sort des calendriers. C'est Mme Lagrange de Venizy qui est l'heureuse gagnante.

L'Association rappelle qu'elle est à la disposition de tous.

LES AMIS DU PATRIMOINE et du SITE DE TURNY

- Le 7 Mars, le loto a réuni près de 70 personnes. Comme chaque année, les commerçants et artisans suivants ont répondu nombreux. Une nouvelle fois, nous les remercions.

A.J.A. FOOTBALL	DROGUERIE PAUL	INTER TEINTURERIE
ATAC	LANCRAY	INTERMARCHE
B.N.P.	ENTREPRISE BUISSON CANO	JACQUIER PATISSIER
BANQUE POPULAIRE	ENTREPRISE DUBOST	LAINES PINGOUIN
BOUCHERIE CHEVALINE	ENTREPRISE COCELEC	LANGE
BRICOSPHERE	FROMNOT TRAITEUR	LAURIOL COIFFURE
BROVADAN JOUETS	GARAGE ATS VENIZY	LE VIEUX PRESOIR
CALLIER OPTIQUE	GARAGE BAUDRILLARD JOIGNY	LHULLIER BOUCHER TRAITEUR
CAVE DES VINS DE FRANCE	GARAGE FORD	LIBRAIRIE DUJON
CHAMBON ELECTROMENAGER	GARAGE RABY	LIBRAIRIE PELLATIERO
CHARDONNET PHOTOGRAPHE	GARAGE ROY	LIBRE SERVICE CONFECTION
CLUB MOTO DE TURNY	GARDEN FLOR	MARBRERIE HEDOU
COIFFURE DANIELE	GEL 3	MARTINE FLEURS
COIFFURE HUGUETTE	GEP CHAUSSURES	MAXIMARCHE ARMANCE
COIFFURE INTER	GIRAULT CHARCUTIER	MINUSCULE VETEMENTS
COULON CHASSE	GROUPAMA	MUTUELLES DU MANS
CREDIT AGRICOLE	GUENIFFEY PAYSAGISTE	Mr et Mme J.C. GUESNEY
PEPINIERES LEFEVRE	HUGUENIN CYCLES	Mr et Mme J. GIORZA
PHARMACIE ILLAIRE	REGILUX BIJOUX	TAMBOURINI BOUCHER CHAILL
PHARMACIE CHARLES NEUVY	RICHEZ SPORTS	TEINTURERIE ARMANCE
PHARMACIE ANDRIEUX	ROBERT PARFUMERIE	THIERRY PHOTOGRAPHE
PRESSING ST FLORENTIN	ROLLET BOULANGER PATISSIER	VERSLUYS COIFFURE NEUVY
	SAFA	VINCENT CONSEILLER GENERAL BRIENO

- Le DIMANCHE 3 MAI, toute la journée, l'association propose à nouveau un VIDE-GRENIERS avec produits régionaux : Vins de Chablis, Epineuil et Chitry, fromages, miels, cidres, andouillettes, pains d'épices, plans de fleurs et légumes, cartes postales anciennes, timbres, fleurs sèches...etc

- Le SAMEDI 29 AOUT nous vous donnons rendez-vous pour le RALLYE promenade et la découverte de la région.

Chèque...

Acheter de la nourriture avec un chèque sans provision n'est pas une escroquerie: c'est un jeu de mois!
 (Alfred Motch, Pensées d'un jardinier, 1985)

Cette semaine, cinq commerçants de Clairly furent les victimes de clients indéliçats! Découvrez les noms de leurs boutiques et de leurs rues, puis dirigez-vous vers la page de droite!

- 1 M. Ancel était au magasin rue Chopin.
- 2 Le montant du chèque fait par Mme Martin pour Mme Dubois était de 10 F de moins que le chèque fait au Sin-Sin et n'avait pas le n° 88.
- 3 Le chèque n° 41 a été émis par M. Benoît le jour après le chèque au magasin de souvenirs qui s'élevait à 10 F de plus.
- 4 M. Colin a reçu le chèque n° 102 le jour après le chèque de 130 F pour une droguerie et le jour avant le chèque fait aux Arcades.
- 5 Le chèque qui a été donné au magasin Marylou de la rue Jean Jaurès avait un numéro moins élevé que le chèque de 140 F, mais plus élevé que le chèque fait jeudi.

Propriétaire	N°	Montant	Commerçant	Rue
M. Colin	1		Chaussures	
Mme Dubois	2		Droguerie	
Mme Ferdinand	3		Parfumerie	
M. Martinez	4		Souvenirs	
M. Meyer	5		Vêtements	
Chopin	6		Arcades	
Gohier	7		Martin SA	
Jean Jaurès	8		Marylou	
Kennedy	9		Arc-en-Ciel	
Poincaré	10		Sin-Sin	
Arcades	11		Chopin	
Arc-en-Ciel	12		Gohier	
Marylou	13		Jean Jaurès	
Martin SA	14		Kennedy	
Sin-Sin	15		Poincaré	

Propriétaire	Commerçant	Nom	Rue

... en bois

Vous venez de la page de gauche où vous avez fait la connaissance de cinq commerçants déconfits! Découvrez ici les noms des cinq personnes peu scrupuleuses qui émettent sciemment un chèque en bois, puis retrouvez les numéros et les montants de chaque pièce à conviction!
 Détail ligneux: un chèque en bois est un chèque sans provision!

- 6 Le montant du chèque donné à M. Meyer était de 10 F de plus que le chèque pour la parfumerie, qui n'est pas rue Kennedy, et de 10 F de moins que le chèque émis mardi.
- 7 Celle qui possède un magasin de vêtements nommé Arc-en-Ciel a eu un chèque en bois le jour après le magasin de la rue Gohier et le jour avant le chèque émis par Mme Simon.

N° chèque	Montant	Commerçant	Rue
41	130 F	M. Ancel	
54	140 F	M. Benoît	
88	150 F	M. Dupuis	
102	160 F	Mme Martin	
103	170 F	Mme Simon	
130 F			
140 F			
150 F			
160 F			
170 F			
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

N° chèque	Montant	Commerçant	Rue

QUESTIONNAIRE à nous RENVOYER

- | <u>SUJETS</u> | <u>OUI</u> | <u>NON</u> | <u>SANS OPINION</u> |
|--|------------|------------|---------------------|
| 1- TGV St MALO et le Mt St MICHEL ----- | | | |
| 2- TGV spécial pour la CAMARGUE ----- | | | |
| 3- Tournoi de boules, 23 MAI ----- | | | |
| 4- MUSIC-HALL à SENS, 18 NOVEMBRE ----- | | | |
| 5- Tous les mardis, à partir de 14H30,
JEUX de CARTES, SCRABBLE, REMICUB etc ---- | | | |
| 6- Voulez-vous des SORTIES PEDESTRES ?----- | | | |
| 7 -Voulez-vous des sorties en vélocipèdes ? - | | | |
| 8- Voulez-vous d'autres activités, lesquelles ? | | | |

Réponse à retourner en Mairie où à un responsable du bureau du CLUB AMITIES.

NOTE : cette grille ne comporte aucune lettre morte.

P	T	P	L	A	C	E	R	U	E	L	A	V	S	C
P	R	O	V	I	S	I	O	N	E	N	T	S	O	P
P	A	O	R	I	T	S	E	V	N	I	O	U	L	T
O	I	C	T	R	R	E	L	U	C	E	P	S	D	N
R	T	O	O	E	M	E	I	A	Q	O	E	U	E	U
T	E	M	R	E	T	T	M	E	N	E	D	R	R	R
E	A	P	T	E	E	B	E	E	T	E	H	E	R	P
U	P	T	E	S	I	M	E	R	N	E	N	C	E	M
R	R	E	T	S	C	S	O	N	V	T	R	O	I	E
E	E	R	T	I	T	P	S	O	E	I	I	U	S	N
R	L	E	E	T	E	H	C	I	U	G	L	V	S	G
U	E	T	C	R	E	D	I	T	A	E	E	R	O	R
P	V	N	E	S	I	T	I	U	Q	C	A	I	D	A
A	E	I	R	E	I	T	N	A	R	A	G	R	S	P
S	R	U	O	C	N	E	E	C	N	A	E	H	C	E

LE MOT MYSTÉRIEUX

Tous les mots se retrouvant dans cette grille peuvent y figurer en tous sens : horizontalement, verticalement, en diagonale, de haut en bas et vice-versa, de droite à gauche et inversement. Les mots de la grille se croisent, et donc une lettre peut servir pour plusieurs mots, sauf celles du mot mystère. Le dernier à trouver ne figurant pas dans la liste est le mot mystère (lettres dispersées) défini comme suit :

« Argent comptant. »

ACQUIT	COUVRI	INVESTIR	SIEGE
AGIO	CREDIT	LIVRET	SOLDE
AMORTIR	DEPOT	PLACER	SPECULER
ANNUITE	DOSSIER	PORTEUR	SURETE
APURER	ECHEANCE	PRELEVER	TERME
AVOIR	EMETTRE	PROTET	TIRER
CAISSIER	EMPRUNT	PROVISION	TITRE
CAMBISTE	ENCOURS	RECETTE	TRAITE
CAUTION	EPARGNE	REMISE	USURE
CHEQUE	GARANTIE	RENTE	VALEUR
COMPTE	GUICHET	REPORT	VIREMENT
COUPON	INTERET		

INSCRIPTION SUR LE ROLE D'AFFOUAGE 1992

Madame, Monsieur,

L'affouage 1992 se compose de 6 stères de bois de chauffage au prix forfaitaire de 510 F.

Comme les années précédentes, il ne nous est pas possible de garantir l'essence des bois.

Il ne sera délivré qu'une portion par foyer figurant sur le rôle 1992 de la taxe d'habitation : c'est à dire résidant à TURNY au 1er janvier 1992 .

Pour bénéficier de cette offre, il suffira de nous retourner le bulletin-réponse ci-dessous . Cette inscription, strictement personnelle, représente un engagement ferme et définitif.

Le règlement s'effectuera à la Perception ou lors du passage du Receveur Municipal à une date qui vous sera précisée ultérieurement

Pensez à retirer vos numéros de lots à la Mairie, une dizaine de jours après votre règlement.

Afin de permettre des délais satisfaisants pour la Perception et la vidange de la coupe, les demandes devront nous parvenir au plus tard le 25 MAI 1992.

Le Maire

INSCRIPTION SUR LE ROLE D'AFFOUAGE 1992

Je soussigné (nom,prénom).....

Demeurant.....

Déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et désire être inscrit sur le rôle d'affouage 1992.

TURNY, le.....

SIGNATURE (obligatoire)